

RENSEIGNEMENTS ET CONDITIONS

L'entrée du camping

Etant équipée d'une barrière magnétique avec un horaire de fermeture en soirée entre 23h00–07h00

L'accès aux emplacements ne pourra s'effectuer qu'à partir de 14h00 et jusqu'à 20h00. Prière de nous téléphoner en cas d'arrivée tardive.

Pour le départ : Les séjours doivent être réglés la veille de votre départ par chèque, chèques-vacances ou carte bancaire et l'emplacement libéré avant 11h30.

(Emplacement semi-ombragé de 70m² avec électricité.) Par précaution, les clients louant un emplacement se muniront d'une rallonge électrique (maximum 15 mètres) et d'une prise européenne. Tous feux ouverts sont formellement interdits.

Le bureau d'accueil est ouvert tous les jours de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.

Les visiteurs doivent préalablement se faire connaître au bureau d'accueil. Ils sont admis sous la responsabilité du locataire. Les visiteurs ne peuvent accéder au camping avant 9h et sont autorisés jusqu'à 23h maximum).

Comment réserver ?

Les personnes occupant l'emplacement sont celles indiquées sur le contrat de réservation. Seul le contrat rempli avec précision est considéré comme valable, car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la réservation. Il doit être rempli et signé (le signataire doit être majeur) puis retourné le plus rapidement possible accompagné d'un acompte de **60 euros** par emplacement à l'ordre de la régie des recettes, à valoir sur le montant de votre séjour.

- La réservation sera définitive à réception de votre acompte et du contrat signé par le client, la décision de l'acceptation de la location dépend uniquement du camping.
- A la réception **de votre contrat et de votre acompte** nous vous enverrons une confirmation. Tout contrat incomplet ne sera pas pris en compte.
- Les préférences formulées lors de votre réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités pour cela veuillez nous contacter par téléphone ou internet pour connaître nos disponibilités avant de nous retourner votre réservation, les options sur un emplacement seront maintenues 10 jours maximum. L'attribution des emplacements sera affectée ou modifiée par le camping suivant la disponibilité.
- Si le nombre de personnes est différent de l'arrivée, ou durant le séjour de celui initialement prévu, la correction de tarif éventuelle sera faite immédiatement après accord de la direction. Le vacancier signalera avant à la direction du camping toute modification intervenant sur le nombre de personnes (6 personnes maximum).
- Les emplacements sont limités à un véhicule.
- **Les périodes de séjour mentionnés sur le contrat restent dû en totalité même en cas de départ prématuré, sauf cas de force majeure.**

Annulation :

- Tout acompte de réservation non conforme et non régularisé dans son montant et dans les délais, entraînera annulation. En cas d'annulation du contrat par le client, au-delà de 30 jours avant la date d'arrivée, aucun acompte ne sera remboursé.
- En cas de retard à l'arrivée du client, la réservation sera maintenue jusqu'au lendemain 14h de la date prévue d'arrivée. Passé ce délai, la réservation sera annulée.
- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

□ En cas de départ prématuré, aucun remboursement ne sera effectué sur tout séjour ayant fait l'objet d'une réservation. (sauf cas de force majeure).

Le camping se réserve le droit de relouer à la première demande. [Informations importantes](#) :

Les enfants de 8 ans et moins doivent être en permanence accompagnés d'un adulte dans l'enceinte de toutes les installations collectives (blocs sanitaires, aire de jeux).

Attention, par mesure de sécurité, les barbecues à feux ouverts sont INTERDITS.

Le CAMPING décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels qui interviendraient au cours du séjour. Les chiens sont tolérés en laisse sur le camping, interdit dans les sanitaires, les aires de jeux.

Le Tatouage et carnet de vaccination sont obligatoires.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping dans lequel il séjourne et est tenu de respecter les consignes de sécurité affichées dans le camping.